

Conditions Générales de Vente

Académie Akita

v2.1 du 07.12.2023

Remarque liminaire : Les présentes conditions s'appliquent de manière identique aux hommes et aux femmes. L'utilisation systématique du masculin ne préjuge pas du sexe des personnes visées.

Article 1 : **Objet**

Les conditions générales de l'Académie Akita s'appliquent dans le cadre des relations entre le client, ci-après dénommé « l'Elève » d'une part, et Akita Production Int. en association avec Akita Equipédagogie, ci-après dénommés « l'Organisateur » d'autre part.

Article 2 : **Inscription**

L'Elève s'inscrit en remplissant le formulaire d'inscription. Il est ensuite invité à procéder au règlement de son inscription, selon les moyen de paiement et mode de règlement sélectionnés par lui.

La confirmation électronique du formulaire est équivalente à une signature manuscrite et constitue un engagement entre les parties.

Article 3 : **Montant**

Le montant de l'inscription inclut les frais pédagogiques, d'émolument des intervenants et des supports de travail.

Article 4 : **Tarif**

L'Elève bénéficie d'un tarif unique pour les particuliers et les professionnels. Ce tarif est forfaitaire et ne souffre d'aucune réduction, en dehors de celles indiquées par l'Organisateur, même en cas d'absence ou de départ anticipé de l'Elève.

Article 5 : **Durée**

L'Elève organisant librement sa formation, celle-ci n'est liée à aucune notion de durée, de démarrage ou de fin.

Article 6 : **Règlement**

L'Elève peut régler le montant de la formation en totalité à l'inscription, ou en trois (3) ou douze (12) versements mensuels - une majoration de prix est appliquée en cas de paiement en 3 ou 12 fois. La facture est envoyée au Participant dans l'email de confirmation de son inscription.

S'il choisit d'effectuer le règlement en plusieurs versements, l'Elève reçoit par mail, avant chaque échéance, la notification concernant le paiement à venir.

Article 7 : **Paiement**

L'Elève peut procéder au règlement de son inscription par carte bancaire, virement bancaire (Suisse uniquement), Prélèvement SEPA (zone Euro), Google Pay ou Apple Pay.

Article 8 : **Devise**

Le paiement peut être effectué en francs suisses (CHF) ou en euros (EUR) et la facture sera émise dans la devise sélectionnée. En raison de la fluctuation des taux de change, une mise à jour des tarifs en EUR est effectuée régulièrement.

Article 9 : **Frais de rappel**

Tout retard de paiement sera assujéti de frais de rappel après 30 et 60 jours. En outre, l'Elève n'aura plus accès à son espace personnel jusqu'au règlement de la somme due, en cas de retard de plus de 30 jours. Tout retard de plus de 60 jours entraînera la suspension définitive de la prestation pour l'Elève, le solde de la facture restant dû.

Article 10 : **Annulation par l'Elève**

En cas d'annulation à l'initiative de l'Elève:

- dans les quatorze (14) jours calendaires suivant son inscription, le montant versé par l'Elève lui est remboursé - hors frais bancaires et taxe d'inscription ;
- dès le quinzième (15ème) jour calendaire suivant son inscription, aucun remboursement ne lui sera octroyé, même exceptionnel.

L'Elève qui souhaite annuler son inscription doit informer l'Organisateur en utilisant le support client disponible depuis l'espace personnel, la date du message servant de référence et de justificatif pour le calcul du remboursement qui est effectué dans les 60 jours suivant la date de la demande d'annulation.

Attention, des problématiques inhérentes aux chevaux, ou à la situation géographique, ne constituent pas un motif valable d'annulation.

Article 11 : **Force majeure**

En cas d'annulation à l'initiative de l'Elève pour un cas de force majeure dûment attesté, le montant versé par l'Elève lui est remboursé - hors frais bancaires et taxe d'inscription.

L'annulation de l'inscription pour un cas de force majeure doit être communiquée en utilisant le support client et en joignant les pièces justificatives, la date du message servant de référence pour le calcul du remboursement qui est effectué dans les 60 jours suivant la date de la demande d'annulation.

Aucune demande d'annulation pour un cas de force majeure ne sera prise en compte en l'absence de pièces justificatives.

Article 12 : **Annulation par l'Organisateur**

L'Organisateur ne peut être tenu responsable à l'égard de l'Elève en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, aux sens reconnus par la loi.

Article 13 : **Pratique avec un cheval**

L'adhésion aux formations de l'Académie Akita implique de suivre les cours et webinaires, et de pratiquer les exercices avec un cheval au minimum deux (2) fois par semaine. Il est pour cela conseillé à l'Elève de planifier les cours et webinaires, et d'organiser sa pratique avec un cheval.

Article 14 : **Autorisation**

L'Elève autorise tacitement les enregistrements et la diffusion des prises de vues individuelles et/ou de groupe (photographies et vidéos) le montrant en activité avec un cheval (retour d'exercice, séance avec un équipédagogue, stage en présentiel, etc.), ainsi que les entretiens filmés éventuels, sans contrepartie financière ni droit d'utilisation, pour toutes les utilisations pédagogiques, de communication et de promotion de l'Académie Akita ainsi que sur tout support éditorial ou promotionnel (web, réseaux sociaux, presse écrite, affiches, télévision, etc.).

Il s'engage à ne pas tenir responsable l'Organisateur de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors du traitement des images.

Article 15 : **Sécurité**

L'Elève suit la formation sous sa propre responsabilité. Il s'engage à respecter les mesures de sécurité prescrites par l'Organisateur et les équipédagogues lors des cours et webinaires.

L'Organisateur et les équipédagogues ne peuvent être tenus pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 16 : **Assurance**

L'Elève est tenu de s'assurer correctement. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant, pendant ou après toute séance avec un cheval.

Article 17 : **Responsabilité**

N'étant pas en mesure d'assumer la surveillance d'un Elève suivant un traitement médical important, l'Organisateur invite l'Elève à demander un avis auprès de son médecin, psychiatre, etc.

Article 18 : **Confidentialité**

Les données utilisées pour les inscriptions ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers.

Article 19 : **Litiges**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre, après épuisement des voies amiables, à l'appréciation du Tribunal de Genève (GE, Suisse).